

**Le CNRS et l'Inserm explosent en plein vol !**

**Manifestations**  
**pour la recherche et l'enseignement supérieur**  
**le 20 novembre et le 27 novembre 2008**

**À Paris : le 20 novembre 14 h rue Soufflot,  
 le 27 novembre 8 h au CNRS puis au Ministère et à l'ANR**

Le gouvernement avance très rapidement pour mettre à terre le système français de recherche et d'innovation. L'AERES (Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) a rendu son verdict « télécommandé » pour l'Inserm : il faut un institut unique regroupant toutes les sciences de la vie et de la santé. Le Premier ministre a aussitôt déclaré, dans son discours à l'occasion des 120 ans de Pasteur, qu'il fallait faire vite. Cet institut, en fait une agence de financement, n'aura pas de fonction opérationnelle. Donc fini l'Inserm et, par ricochet, le CNRS. De plus, la commission logiciel propose la création d'un nouvel institut national, l'INSTI qui regrouperait l'Inria et la section 7 du CNRS. Le découpage de ce dernier en instituts est bien l'étape menant à la fermeture définitive. Les universités, qui « récupèrent » la gestion des unités, sont cantonnées au rôle d'opérateur. La stratégie sera définie par le ministère, mise en musique par les agences et exécutée par les universités. Devant cette mort annoncée, le SNCS et les organisations de la recherche et de l'enseignement supérieur appellent les personnels, et au-delà les citoyens, à réagir.

*J. Fossey, administrateur du CNRS, membre du bureau national du SNCS-FSU*

**E**n votant la loi-programme pour la recherche (Pacte pour la recherche) et la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU), le Parlement s'est engagé dans la destruction du système français de recherche et d'innovation. À terme, les organismes de recherche devraient disparaître et être remplacés par des agences de financement ou de moyens. Tous les laboratoires seront sous la responsabilité des universités réduites au rôle d'exécutant.

La recommandation R2 du rapport d'évaluation de l'Inserm par l'AERES est « clairissime » : « *La France doit créer un seul institut national pour le financement de la recherche en sciences de la vie et de la santé. Cet institut ne doit pas avoir de responsabilités opérationnelles qui devraient être confiées aux établissements universitaires* ». L'Inserm et le CNRS explosent en plein vol.

Au Conseil d'administration du CNRS, la direction (présidente et directeur) propose une réorganisation en instituts qui n'est rien d'autre qu'une étape vers l'explosion finale de l'organisme. De même, le projet de création du consortium INRA permet à cet institut de s'affranchir des contraintes statutaires des EPST. La recherche sera limitée à une dizaine d'universités, les autres deviendront des collèges universitaires sans aucune relation avec la recherche. Le décret sur la modulation des services des enseignants-chercheurs va bien dans ce sens.

Nous assistons à une caporalisation de la recherche. Tout, dans les moindres détails, sera décidé par les services du ministère, rue Descartes. La communauté scientifique n'aura pas le droit à la parole, sauf ceux qui conforteront les choix idéologiques du pouvoir. Les chercheurs et les enseignants-chercheurs seront réduits au rôle subalterne d'employés de la recherche. Les personnels techniques et administratifs vont être « France télécommisés ». On va leur proposer à grande échelle des détachements dans tous les services de l'administration. La grande catastrophe.

Le SNCS et l'ensemble des organisations de la recherche et de l'enseignement supérieur appellent l'ensemble des personnels à se révolter. On peut faire reculer le gouvernement, mais nous devons tous réagir. Le 20 et le 27, aucun personnel ne doit être présent dans les labos, les amphis et les administrations. Il faut manifester notre refus de tout ce gâchis.

Nous exigeons :

- l'arrêt du démantèlement du système français de recherche et de son enseignement supérieur
- le rétablissement des emplois de statutaires et d'allocations de recherche supprimés au budget 2009, la suppression des 130 chaires mixtes « organismes-universités » et le rétablissement des postes de chargés de recherche correspondant au concours 2009, et un plan pluriannuel de recrutement de personnels statutaires.